



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 11164

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le rééquilibrage des infrastructures universitaires en Lorraine. L'université de Metz est en effet défavorisée proportionnellement au nombre d'étudiants et proportionnellement aux besoins de formation en Lorraine du Nord. Elle souhaiterait qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'université de Metz connaît depuis 1991 un accroissement de ses effectifs de l'ordre de 6,3 % par an. Elle accueille aujourd'hui plus de 16 000 étudiants. Cette montée en puissance s'accompagne d'un élargissement de la gamme des formations fondée sur une nécessaire complémentarité de l'offre universitaire en Lorraine. Parallèlement, le programme de constructions Universités 2000 a permis un doublement des surfaces, tandis que le nombre de sites d'enseignement passait de 3 à 6 : Metz (3 sites), Thionville, Saint-Avold, Sarreguemines. Le suivi du contrat quadriennal conclu pour la période 1997-2000 entre l'Etat et l'université sera l'occasion, en articulation avec le prochain contrat de plan Etat-région, de veiller à l'adéquation de l'évolution des infrastructures avec les besoins nés de la poursuite du développement raisonné de l'appareil universitaire lorrain.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11164

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1284

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3273